



## Compte rendu de visite

**Lieu :** Ferme Mme Fatma Atouani- El Mallaha

**Date :** 24 Juin 2020

**Objet :** Suivi – évaluation des parcelles de la Plateforme

**Participants :**

- Dalel Azouz: PRRDA-NE
- Salah Benyoussef, Aziza Zoghلامي Khélil et Sourour Abidi : INRAT
- Fathi Matmati : OEP Mannouba
- Fatma Atouani : Propriétaire de l'exploitation

Dans le cadre de la convention signée entre le PRRDA-NE et le Laboratoire PAF de l'INRAT pour transfert des résultats de recherche dans le domaine de la production fourragère et animale, une plateforme de transfert a été installée dans le Gouvernorat de Mannouba, à l'exploitation de Mme Fatma Atouani à El Mallaha.

Pour assurer le suivi des parcelles et des activités programmées dans cette ferme, une visite de terrain a été organisée le 24 juin 2020 pour rendre compte des résultats des différentes parcelles de la plateforme. Il en ressort les résultats récapitulés dans le tableau suivant:

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'agriculture des ressources  
hydraulique et de la pêche maritime

Institution de la Recherche  
et de l'Enseignement Supérieur Agricoles  
Pôle Régional Recherche Développement  
Agricole du Nord -Est



Culture	Production de la parcelle	Rendement /ha	observation
Triticale « vivacio » (1 quintal/ha)	2160 kg	21.6 qx	grain
Association : Triticale (60% El khir)–vesce : (40% Mghila)	120 balles	240 balles soit ~ 7.5 T MS /ha	Dominance de la vesce sous l'effet de la sécheresse notée durant Janvier février
Association : Vesce (70% Mghila) – avoine : (30% Zarga)	170 balles	340 balles soit ~ 9 T MS/ha	Foin équilibré, bonne proportion de la vesce dans le mélange final.
Triticale « Our » (0.3ha) : grain	640 kg	21.3qx	Grains échaudés mais viables
Vesce Nerbone « Faïza » (0.5ha :25kg)	270 kg	5.4 qx	Contiennent des grains d'adventices, nécessitent un tarage
Parcelle 0.5 ha Orge «lemsi » : semences	600 kg	12 qx	grains

Globalement, les résultats des différentes parcelles sont moyens et en dessous du potentiel de chaque espèce/variété. La sécheresse des mois de janvier et février a, sans doute, largement contribué à cette contre performance ; mais aussi, l'échec du désherbage chimique constaté dans le rapport d'une visite précédente rapport, et le mauvais choix de la parcelle (sol fortement compacté avec une présence massive de mauve durant les premiers mois d'hiver, témoignant que la parcelle était anciennement occupée par une bergerie).

Des échantillons des foins ont été prélevés sur les balles et ramenés pour analyse aux laboratoires de l'INRAT et de l'OEP pour analyse chimique.

Pour une meilleure interprétation des résultats, il a été recommandé de consulter la pluviométrie mensuelle de la région



Une quantité des semences produites a été récupérée soit par l'INRAT soit par le PRRDA-NE, le reste des semences va servir à emblaver des surfaces plus importantes la campagne prochaine dans le but d'initier l'agricultrice à produire sa propre semence.

### **Recommandation :**

Il a été recommandé à la propriétaire de l'exploitation de se procurer un broyeur de grains et de fourrage pour une meilleure valorisation des produits de la ferme et la production d'aliments concentrés fermier.

Ainsi, un suivi nutritionnel pour le cheptel ovin (150 brebis) pourra alors être programmé.

Pour la campagne 2020-2021 et sur le souhait de l'agricultrice, il est prévu d'utiliser les semences produites de la vesce de Narbone « **Faïza** » et de l'orge « **Lemsi** » et des triticales « **vivacio** » et « **Our** » pour étendre les superficies en ces variétés pour leur inclusion potentielle dans le système de production. A cet effet, l'agricultrice a été appelée à nous assurer un meilleur emplacement pour les parcelles de multiplication et de suivre **l'itinéraire technique qui sera dictée par l'équipe INRAT. L'OEP veillera au contrôle rapproché et au respect de ces itinéraires.**

Aussi, il a été convenu de cultiver un mélange d'orge « **Lemsi** » et de triticales « **Our** » en des proportions déterminées comme **pour une exploitation en vert (parcelle de 2.5 ha)** juxtaposant la parcelle en orge local (2.5 ha) que l'agricultrice cultive traditionnellement pour son troupeau chaque année. Une comparaison intéressante est à faire. L'installation est prévue en mi-septembre après les premières pluies automnales significatives. L'agricultrice est invitée à entamer précocement le travail du sol pour que la parcelle soit prête à temps.

Une parcelle de **0.5 ha de vesce commune variété « Mghila »** sera installée pour produire des semences qui serviront pour augmenter les superficies en foin des associations en remplacement du foin d'avoine pure. Les semences seront fournies par l'OEP dans le cadre du programme des Parcelles de démonstration.